

## Résumé de la Conférence de Sylvie et Marie-Soleil de la Maison Alice Desmarais pour femmes violentées



Les présentatrices ont décrit la Maison Alice Desmarais comme lieu d'accueil possible pour les femmes violentées et ont présenté les ressources disponibles à cet endroit.

Elles ont fourni plusieurs statistiques illustrant notamment que de 1993 à 2000, on a constaté l'existence d'antécédents de violence conjugale dans 74% des homicides de conjointes perpétrés par des ex-maris, dans 57% de ceux



commis par des conjoints de fait et dans 41% par des maris légitimes. En 2001, une victime de crime contre la personne sur cinq l'a été dans un contexte de violence conjugale. Cette proportion était plus élevée pour les femmes que pour les hommes, soit 39% contre 7%. Les risques d'être tuées par le conjoint s'accroît de façon spectaculaire pour les femmes vivant en union de fait et pour celles séparées de leur mari.

Plusieurs lois ont été adoptées ou modifiées au cours des années pour aider tant soit peu la situation des femmes: 1964: loi n'exigeant plus la signature du mari pour les transactions courantes;

1975: adoption de la Charte des Droits et Libertés: toute discrimination fondée sur le sexe est interdite

1981: loi 89 sur l'égalité des conjoints

1983: loi abolissant l'infraction de viol et la remplaçant par les infractions d'agression sexuelle.<sup>1</sup>

La violence conjugale est un moyen choisi pour contrôler la personne et la maintenir dans un état d'infériorité. C'est une prise de contrôle de la personne. La violence conjugale peut prendre diverses formes: physique, psychologique, verbale, financière (économique), sexuelle, etc.

La violence verbale est la plus courante et peut-être la plus oubliée.

La violence psychologique est la plus sournoise, la plus insidieuse; elle consiste à dénigrer, dévaloriser, manipuler l'autre; la bouder, lui faire croire qu'elle est stupide: elle conduit à la perte d'estime de soi.

---

<sup>1</sup> L'un des objectifs principaux de cette modification était de mettre l'accent sur le fait que le viol, bien qu'étant une activité sexuelle, constituait essentiellement un crime de violence, le plus souvent contre les femmes. La loi en fait état en créant trois catégories d'agression sexuelle : l'agression sexuelle simple (des attouchements sexuels ou des relations sexuelles sans consentement), une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans; l'agression sexuelle armée ou avec menaces de violence, une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans; l'agression sexuelle grave, à la suite de laquelle la victime est blessée ou défigurée, une infraction passible de l'emprisonnement à perpétuité. Source: <http://thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC857739>

La violence économique est la plus méconnue; elle contrôle tout ce qui est monétaire, empêchant l'autre d'accéder à son indépendance financière.

La violence sexuelle peut s'exercer avec ou sans contact physique; elle asservit l'autre à ses propres désirs; elle procède par harcèlement, par des appels obscènes; elle peut contraindre l'autre à des pratiques sexuelles qu'elle ne veut pas.

La violence physique se manifeste par des coups, des gifles, du pinçage, de la séquestration, etc.

Le cycle de la violence: il comporte quatre phases:

- TENSION
- AGRESSION: la crise éclate
- JUSTIFICATION: invalidation du conjoint, la femme se sent responsable, le violent dit: "ce n'est pas de ma faute, car ..." et il invoque une foule de raisons...
- LUNE DE MIEL: rémission, réconciliation, l'épouse retrouve le type gentil qu'elle a aimé et qu'elle a marié: ça suscite l'espoir que ça va changer...

L'intensité du cycle varie d'un couple à l'autre. Et le cycle se répète, s'accroît et s'accélère d'une fois à l'autre. Mais, heureusement, ce ne sont pas tous les conflits qui débouchent sur la violence.

Savoir intervenir est important. Il faut être discret, mais vigilant, savoir poser des questions délicatement. Souvent le secret de la violence est très bien gardé. Il faut savoir offrir d'aider la personne à chercher des ressources d'aide, autant pour la victime que pour l'agresseur.

Savoir observer l'attitude de ses enfants mariés.

La personne violente est la seule responsable de ses actes de violence et non pas la victime, quels que soient les prétextes invoqués, et elle doit en assumer les conséquences.

La violence est un acte criminel et répréhensible.

